

La politique linguistique en Algérie et le rôle du Français.

Rachid BENKHENAFOU
rachid-13000@live.com

Université de Tlemcen

I. Introduction

Le présent travail porte sur la politique d'aménagement linguistique en Algérie et le rôle du français au croisement de la macro-sociolinguistique d'une part (politique d'aménagement linguistique, décideurs politiques) et de la micro-sociolinguistique (analyse de cas spécifiques représentatifs) en débouchant sur la didactique des langues (évaluation des pratiques d'enseignement du français, langue étrangère "privilegiée"), d'autre part. J'ai beaucoup réfléchi aux relations entre les diverses langues en contact dans le plurilinguisme algérien où la langue française, partout présente en Algérie à côté du berbère, de l'arabe dialectale et de l'arabe standard, investit des pans entiers des institutions de l'Etat et perdure, en concurrence avec des idiomes *locaux*, comme outil de communication fiable. L'étude de ses usages dans une situation sociolinguistique complexe permet de montrer le dynamisme de ce français endogène que révèle l'inventaire de ses particularités lexicales.

Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'un projet plus vaste de recherches partagées sur la dynamique des langues et la situation du français au Maghreb qu'anime M^r Ambroise Queffélec, université de Provence avec le soutien matériel de l'Agence Universitaire de la

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial statements. The text also mentions the need for regular audits to detect any discrepancies or errors early on.

In the second section, the author outlines the various methods used for data collection and analysis. This includes both primary and secondary data sources, as well as the statistical techniques employed to interpret the results. The goal is to provide a comprehensive overview of the research methodology used in the study.

The third part of the document presents the findings of the research. It details the trends observed in the data and discusses the implications of these findings for the industry. The author also addresses any limitations of the study and suggests areas for future research.

The fourth section of the document is a detailed analysis of the market trends. It examines the factors influencing the market and provides a forecast for the future. The author also discusses the challenges faced by the industry and offers suggestions for how to overcome them.

The fifth part of the document is a conclusion that summarizes the key findings of the study. It reiterates the importance of accurate record-keeping and the need for regular audits. The author also expresses their hope that the findings of the study will be helpful to other researchers and practitioners in the field.

Finally, the document includes a list of references and a bibliography. These references provide additional resources for those interested in the topics discussed in the document.

Francophonie (publication d'ouvrages sur le français en Mauritanie et au Maroc en 2001 et sur le français en Tunisie et en Algérie).

Ma connaissance du terrain m'a permis une investigation approfondie pour dresser un état des lieux de la situation sociolinguistique en Algérie de l'indépendance à nos jours.

2. Arabisation et réhabilitation linguistique:

Au lendemain de la guerre d'indépendance, le paysage social, éducatif et culturel n'a fondamentalement pas changé, tant sur le plan structurel que linguistique, mais d'immenses besoins d'encadrement appurent dans les différents secteurs.

Notamment dans l'enseignement considéré comme le lieu privilégié de reproduction des rapports d'acculturation. Et comme les premières générations de l'indépendance devaient être les premières à « reculturer », on dédoubla l'enseignement en langue française par l'introduction massive d'enseignement de la langue arabe, assuré notamment par des enseignants de Moyen Orient.

Persuadés de remplir une mission de restauration culturelle et morale dont le point de départ et le support fondamental était la réhabilitation linguistique perdue. Cette mission de restauration linguistique allait configurer le paysage linguistique algérien en octroyant paradoxalement à la langue française, la place durable qu'elle occupe aujourd'hui dans la société algérienne. En effet, l'échec de cette entreprise de réhabilitation du système scolaire en langue arabe est en effet révélé profitable à la consolidation sociale et culturelle de la langue française mais préjudiciable au système éducatif algérien et à travers lui, à la société toute entière. Cette première expérience qui était une pâle « orientation » d'une véritable arabisation du système éducatif, s'est avérée incapable de répondre à une attente linguistique solidement ancrée dans une exigence de modernité d'une part et de satisfaire une demande sociale d'expression de substitution, sous forme de remplacement de l'usage de la langue française par l'usage d'une langue arabe algérienne évoluée, d'autre part.

L'introduction de l'arabe standard scolaire aux constructions syntaxiques éloignées de l'arabe algérien en usage durant la colonisation en a paradoxalement, accentué l'extériorité. Cette langue arabe standard va se trouver dans une situation de double extériorité par rapport au système éducatif où l'on distingue jusqu'à présent "l'arabe de l'école" de "l'arabe de la maison" par rapport à la société et donc les langues locales

qui n'ont fourni aucun effort pour l'intérioriser. L'échec de cette première tentative de réhabilitation fut d'autant plus patent, que le système scolaire se transforma progressivement de lieu d'apprentissage de contenus scolaires, en lieu d'apprentissage de moyens de les exprimer ou encore de lieu d'apprentissage du savoir en lieu d'apprentissage d'une langue, consacrant ainsi un renversement du cognitif par l'expressif.

Ce renversement est jusqu'à présent désigné par l'opposition dichotomique langue nationale / langue étrangère.

C'est donc durant cette période des premières années de l'indépendance, nous semble-t-il que s'est forgée la sensibilité linguistique de l'Algérien. Une sensibilité à mi - chemin entre un arabe algérien évolué et enrichi par l'introduction de mots nouveaux et la langue française réappropriée et réadaptée à un environnement et à un espace social en constante recomposition. Pour les locuteurs berbérophones également, s'est prolongé le rapport avec le français et l'arabe algérien sous forme d'échanges ininterrompus, puisque nombre de mots des deux langues ont été intégrés dans les différents idiomes des différentes régions (Kabylie, Aurès et M'zab notamment).

3. Arabisation politique et consolidation du français :

La langue arabe standard demeurant quant à elle, circonscrite dans un espace scolaire comme dans tous les pays du Maghreb mais soumise aux épreuves et aux pressions de la prégnance sociale de l'arabe algérien conjugué au français. Prégnance sociale qui va à contre - courant d'un volontarisme linguistique entêté, ignorant la réalité du premier et chargeant de tous les maux la présence du second. La destinée de la langue française allait se trouver scellée par ou à cause des moyens mis en œuvre pour la bannir. C'est l'arabisation politique qui va conforter la francophonisation sociale. En d'autres termes, la politique d'arabisation et les progrès réalisés par l'usage de la langue arabe à tous les niveaux n'a pas évincé complètement l'usage de la langue française aussi bien dans l'enseignement que dans le domaine des communications de masse et de l'environnement. L'on peut même affirmer sans paradoxe, que la démocratisation de l'enseignement a contribué à développer l'usage du français d'une façon considérable puisque cette langue est enseignée dès le primaire et qu'elle est la langue d'enseignement des matières scientifiques au niveau de l'université et des grandes écoles préparatoires.

Dans ces écoles qui forment l'élite algérienne, sont irrigés des départements de langue française ayant pour mission de permettre aux étudiants de posséder une langue comme instrument de communication et de recherche. En réponse à cette attente manifestée par les conseils scientifiques, les experts en didactique du français langue seconde et / ou étrangère ont proposé trois conditions essentielles à réunir dans le cursus universitaire du FLE à savoir : savoir utiliser les énoncés appropriés à certaines situations de communications et savoir les combiner dans des unités plus vastes , la conservation ou le texte long ; savoir maîtriser non seulement la fonction référentielle du langage mais aussi les fonctions expressives, phatique, conative, voire poétique ; être capable enfin de comprendre et même d'utiliser les différentes variétés de langue, les principaux sous codes en fonction des situations rencontrées. Le personnel enseignant de ces départements bénéficie du soutien pédagogique et de l'appui du service de la coopération linguistique et éducative de l'ambassade de France par des stages d'été. Ces actions de formation continue répondent aux préoccupations qui se font jour au sein de cette communauté universitaire qui a à charge ces enseignements de consolidation de la langue française.

Dans le même ordre d'idées, l'on peut également estimer à cet égard que l'Algérie indépendante a fait pour la langue française en un quart de siècle, plus que ne l'a fait la France en cent trente deux années de « présence » coloniale en Algérie. La confirmation sociale de la langue française s'est fondée sur les intentions politiques de son infirmation. L'évolution de l'usage ou plus précisément des usages de la langue française en Algérie va connaître les développements soumis aux exigences contradictoires du processus de maturation du tissu plurilinguistique encore en cours dans la société algérienne. A côté de l'arabe algérien et de la langue amazighe, toutes variantes confondues, parlée par près de la moitié de la population (kabyle, chaoui, m'zabi, tergui, tachalhit), la langue française va se développer d'une façon parallèle à langue arabe officielle, puisque les deux avaient droit de citer dans les institutions scolaires et administratives. Avec cependant un avantage prononcé pour le français qui conservait son statut de langue de communication sociale et de canaux étendus, comme les chaînes satellitaires et Internet.

La question de la constitutionnalisation de l'amazigh tend à démontré que lorsqu'une institution se dote suffisamment de souplesse

dans ses décisions d'application d'une réforme, quelle qu'elle soit, elle s'assure l'interaction principale de l'ensemble de ses agents d'exécution.

A ce titre, « la semi-officialisation récente de la langue amazighe en Algérie, son introduction à la télévision et son enseignement dans certaines écoles de la kabylie à titre expérimental, va contribuer à reconfigurer la place des usages et partant des langues sur l'échiquier idiomatique en reconfigurant les statuts et en redéfinissant les rôles aussi bien de la langue arabe algérienne que de la langue française en usage en Algérie et bien entendu, les rapports avec les langues minoritaires de souche amazigh » (Cf. Rabeh Sebaa, « culture et plurilinguisme en Algérie »).

Cependant, elle débouche aussi sur un thème particulièrement important dans le contexte de l'homogénéisation linguistique en reposant une question cruciale : y'a-t-il une « authenticité » linguistique ?

Le schéma classique de l'identité linguistique n'ignore pas le pouvoir de rebondissement de la mémoire collective qui s'enferme alors dans des attitudes défensives engendrées par le cercle vicieux du dogmatique politico - idéologique. Il en découle irrémédiablement un double antagonisme social et ethnique basé sur le concept de langues maternelles, ce qui pousse Abdou Eliman à « insister sur la nécessaire réhabilitation de ces « langues de la nation » (Cf. Abdou Eliman, « Citoyenneté et langues maternelles », Une voix de l'Oranie Samedi 15 Fév 2003).

3. Le temps de concertation :

Une commission nationale des programmes (CNP) instituée par arrêté ministériel du 11/11/2002 a été installée dans le cadre des réformes du système éducatif présidée par Omar Skandar, pédagogue de formation, à qui échoit la responsabilité, pour ainsi dire, de traduire dans la réalité les recommandations de la commission nationale de réforme du système éducatif. Malgré les étapes qu'il faut encore faire franchir aux réformes du système éducatif, la mission de la CNP ne devait pas être trop difficile. M^r HADJAR Tahar, prédécesseur, président de la CNP et son équipe ayant déjà considérablement défriché le terrain. Selon les nouveaux textes définissant son rôle et son organisation, la CNP est chargée d'émettre les avis et de formuler des propositions au ministère de l'éducation sur toutes les questions relatives au programme d'enseignement. Cette instance met en place les groupes spécialisés chargés de l'élaboration de projets, de programme d'enseignement et de leurs documents d'accompagnement. La

CNP composée de 25 membres a la disponibilité, par ailleurs, d'associer à ses travaux, toute personne dont les compétences sont jugées nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Dans le même ordre d'idée, le ministre de tutelle a nommé un groupe de travail consultatif composé d'experts algériens de renommée mondiale auquel il sera fait appel à chaque fois qu'il sera nécessaire.

Le but est selon le Ministère de l'éducation est d'« agrandir le cercle de la concertation, d'enrichir et d'éclairer le travail de la CNP ».

« On ne peut imaginer l'accès à la modernité en faisant foi de notre algérianité linguistique. La citoyenneté, c'est avant tout l'émergence de la subjectivité dans l'histoire. Et il ne saurait y avoir de sujet des droits sans sujet à la connaissance des autres langues (français, espagnol, japonais,...) »

Abdou Elimam « Citoyenneté et langues maternelles, la voix de l'Oranie, samedi 15/2/2003 ».

D'une telle prise de position, il est à retenir :

1/ L'idée d'« une langue native des Maghrébins » (Le maghribi) – naturellement héritée à la naissance et différente de la langue arabe, laquelle « devrait faire l'objet d'une distance référentielle et non d'une tentative de domestication ».

2/ « Le Tamazigh est une langue native au même titre que le maghribi ».

3/ Pour décrire et analyser le système de la langue, il faut être un excellent technicien. Mais il faut être militant, également car les politiques ne comprennent rien à ces questions. Le choix stratégique ne se joue pas entre l'arabe classique et le français ! non il se joue entre maghrébi et tamazigh , d'un côté ; et toute autre langue internationale de l'autre. D'ailleurs tamazigh aurait tout intérêt, pour sa survie institutionnelle à avoir un maghribi langue nationale et officielle à ses côtés. D'ailleurs, l'arabisation aurait éviter d'être si catastrophique si l'on avait entamé la scolarisation dans les langues natives algériens ! » (Abdou Eliman, « Citoyenneté et langues maternelle » La voix de l'Oranie du 15/02/2003).

La réforme du système éducatif est rentrée dans sa phase opérationnelle dans le courant de l'année 2003. En guise de premières mesures, le gouvernement a annoncé le lancement dès la rentrée de septembre 2003, de la première année primaire et de la première année moyenne. La durée des études au collège, réduite de 3 ans au début des années 1980 avec l'instauration du système fondamental importé de l'ex RDA est repassé à 4 années également à partir de la rentrée scolaire

2003. Sans trop donner de détails concernant les nouveautés apportées dans le contenu des programmes de 1^{ère} année primaire, nouvelle version et de la première année moyenne, le ministère de l'éducation qui a rendu compte de ces nouvelles mesures à l'occasion de l'installation de la commission nationale des programmes (CNP) a indiqué que tout a été prêt techniquement dès la rentrée de septembre 2003.

Evoquant globalement la réforme de l'école, le ministre de l'éducation a indiqué dans un discours prononcé pour la circonstance que « l'Algérie est sur le point d'appliquer une réforme du système éducatif qui va grandement améliorer sa situation ». Se déplaçant sur le terrain politique et en référence aux luttes idéologiques qui ont accompagné le débat sur la réforme de l'école, le ministre a précisé que « l'école algérienne était et sera enracinée dans la culture du peuple algérien et dans l'identité nationale et définie par la cadre de la constitution et des lois de la République ».

Le ministre a tenu à répondre aussi bien à ceux qui sont franchement critiques vis-à-vis du projet de référence du système éducatif. C'est le cas des conservateurs et des islamistes qui reprochaient au gouvernement de programmer la laïcisation du pays » qu'à ceux qui pensent que l'Etat ne fait pas toujours assez pour moderniser l'école et ouvrir le pays sur le monde. La réforme du système éducatif, a – t – il estimé, ne peut être l'otage d'aucune partie, ni faire l'objet de surenchère pour des buts bassement politiques. Selon le ministre, la réforme du système éducatif sera menée par les seuls spécialistes du domaine : « je confirme que la préparation de la réforme se fera sur des bases scientifiques et se déroulera dans la transparence et le respect du droit. Son application sera graduelle, méthodologique et menée en concertation avec les partenaires pour que l'école reviennent progressivement aux siens : les spécialistes, les enseignants et les éducateurs. En guise de dernière mise au point du débat sur la réforme du système éducatif, Noredine SALAH a indiqué que : « la seule tutelle acceptable est celle des éducateurs et des parents d'élèves ».

Cette mise au point a été apportée en réponse à la déclaration faite par Ali Ben Mohamed ex ministre de l'éducation qui réclamait trois mois avant, lors d'une conférence à l'Université d'été de l'UNEA , la publication du rapport de Benzaghrou sur l'école et l'ouverture d'un débat national sur la réforme du secteur. L'ancien ministre « estime que les résultats de la commission Benzaghrou ne sont que la conclusion d'un rapport et n'ont pas « force de loi ». Il a regretté que l'ouverture d'un chantier aussi important se

fasse sans consultation des principaux concernés, à savoir les parents d'élèves et les enseignants.

« Pire, révèle – t – il, même les membres de la commission ne sont pas au courant de la teneur du rapport qui a été remis au Président de la République ». Il est revenu sur la composition des membres de la commission qui, dit – il « ne reflète pas les tendances de la société ». « c'est une commission politique, dont 90% des membres sont issus d'une seule tendance » a – t – il ajouté. Ali Benmohamed estimait nécessaire de rendre public le rapport et permettre un débat « pendant au moins, le temps qu'il a fallu pour le rédiger, soit 11 mois ».

« sur les 600 pages qu'il contient , les trois quarts du rapport sont, selon Ben Mohamed, une analyse du secteur, par ailleurs, tout a fait discutable ». « Une cinquantaine d'autres pages est consacrée à des recommandations générales du type : « il faut ouvrir l'école sur la société ». Outre le retour à l'enseignement en langue française et l'introduction de l'éducation islamique dans le cadre de l'éducation civique et religieuse, « le rapport évoque l'Ecole de base obligatoire – EBO – constituée par les cinq premières années du primaire et une étape post obligatoire ». Ce qui, pour lui, veut dire que la majorité des Algériens n'aura droit qu'à 5 année de scolarisation.

Par ailleurs, à propos de la décision d'introduction de la langue française, de la 2^{ème} année primaire et de son retrait par le gouvernement à la veille de la rentrée 2002, Mr Ben Mohamed a estimé que la question de la réforme ne semble pas être très prise au sérieux. Selon lui, « la décision d'introduire, à titre expérimental, le français à ce stade et dans seulement 8% des établissements scolaires, est une aberration », en se demandant sur « quelle base les établissements ont été sélectionnés » ?

D'un autre côté, il rappelle que « les autorités déclarent un manque d'encadrement, de l'ordre de 50% dans l'enseignement de cette langue en 4^{ème} année primaire ».

Des concours de recrutement de professeurs des écoles, des collèges et des lycées ont été organisés avec l'appui conjoint des ministères des finances, de l'éducation nationale et des inspections de la fonction publique pour pourvoir les postes de langue française restés vacants depuis une décennie est généralement pourvus par nécessité de service par des remplaçants notamment dans les wilaya du sud où le taux de réussite en français est le plus dérisoire eu égard aux épreuves du baccalauréat.

Conclusion :

C'est parce qu'il existe, entre question linguistique et tout autre question de l'ordre social, une forte unité et cohérence dans le contexte intellectuel et historique algérien, que la problématique linguistique constitue en Algérie un capital politique au point de devenir principe d'inégalité culturelle et économique entre Algériens lorsqu'elle se donne à lire sous le signe de l'exclusion et de l'insécurité linguistiques.

Par conséquent « réfléchir sur la place des langues dans le processus de développement des peuples émergents, c'est rappeler d'abord une donnée trop ignorée : une langue n'est pas qu'un outil de communication, elle est également une façon d'être au monde. Toute langue a deux fonctions essentielles : une fonction communicative qui contribue à relier les personnes et les communautés, une fonction existentielle qui contribue à les différencier. Et ces deux fonctions sont toutes deux indissociables » (Philippe Blanchet, « langues, identités culturelles et développement : quelle dynamique pour les peuples émergents ? »

Malheureusement, dans la société algérienne de la décennie 90, la communication, quels que soient ses lieux et ses modalités, est entièrement parasitée par la spéculation intellectuelle qui prône le droit à l'exclusion et non le droit à la différence. Au cours de cette même décennie, le procès de l'arabisation au lendemain du vote de la loi sur l'arabisation et la constitutionnalisation de l'amazigh soulèvent le problème de la nécessité de réflexion sur les actions politiques. Ils soulignent que la dimension linguistique est une composante essentielle de la culture algérienne car elle donne à comprendre le monde qui nous entoure et à porter sur lui un jugement de valeur.

Ce procès est également celui de la citoyenneté linguistique qui enseigne le respect des spécificités de chacun afin de le rendre capable de comprendre et de maîtriser le développement de sa société grâce aux principes fondateurs de l'éducation.

C'est pourquoi la question linguistique est une question épineuse en Algérie car la langue est l'outil d'intelligibilité du système éducatif, susceptible de donner aux individus – acteurs de la société algérienne les moyens de comprendre les situations socio-politiques et économiques auxquelles ils se trouvent confrontés et d'agir sur elles dans la claire conscience des enjeux de l'Etat.

En ce qui concerne le rôle du français , on ne peut que reprendre à titre indicatif la déclaration du ministre de l'enseignement supérieur Mustapha CHERIF au quotidien français le Figaro, édition du 3/1/91 commentant la loi sur « la généralisation de l'arabe » votée par les députés algériens le 27 décembre 1990, dans laquelle il affirme que « le français est notre trésor de guerre » n'excluant pas le bilinguisme à l'université. Les adversaires de l'arabisation ont ainsi opposé deux arguments pratiques : les professeurs ont été formés en français et d'autre part, le manque d'ouvrages spécialisés, d'outils de travail en arabe.

Deux décennies après , la langue française gagne du terrain et la langue arabe n'est toujours pas introduite dans les sciences exactes et technologiques. La bataille de l'arabisation perdure. Pour les modernes, le bilinguisme (arabe – français) est un « plus ». Derrière, les purs et durs de l'arabisation, c'est une trahison. Derrière ce débat, une crise d'identité et de société se fait sentir.

La loi de décembre 1990 portant généralisation de l'arabe étant gelée sous le règne du défunt président du HCE Mohamed BOUDIAF. Parallèlement, les moyens consacrés à la diplomatie culturelle française en direction de l'Algérie n'ont cessé d'augmenter depuis de nombreuses années, ce qui traduit notamment la ruée vers les instituts français en Algérie, confirmant l'engagement de l'Etat Français dans sa politique de soutien à la langue française en Algérie.

Le budget de la coopération et d'action culturelle franco –algérienne est de l'ordre de 10 millions d'euros en 2011 et 20.000 étudiants algériens déjà en France selon la conférence de presse donnée à Alger le 12 avril 2011 par Xavier Driencourt, ambassadeur de France en Algérie.

Références bibliographiques

1. ACHOUR Christiane, Abécédaires en devenir (idéologie coloniale et langue française en Algérie), ENAP, Alger, 1985.
2. BENAMAR Aïcha, « Le statut polysémique du FLE dans l'enseignement/ apprentissage en Algérie » ASDIFLE N°8, 1997.
3. CALVET Louis Jean, linguistique et colonialisme, Payot, 1974.
 - Les politiques linguistiques, que sais – je ? Collection le point des connaissances, PUF, 1996.
 - Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation, Plon 2002.

4. CHERIF Mustapha, « le français est notre trésor de guerre » (interview le Figaro 3/1/1991)
5. DAHOU Foudil, « Didactique des langues, recherche scientifique en Algérie : vers une gestion du patrimoine linguistique et des mentalités » Langue et littérature , N° spécial, juillet 2004, pp 104 – 116.
6. DEJEUX Jean, la littérature maghrébine d'expression française, PUF, Coll. Que sais je ? N°2675, Paris, Juillet 1992.
7. DJAOUD Malika, « la langue française en Algérie » [http://margaux.ipt.univ-paris8.fr/journal/numéro 3/Patois1.htm](http://margaux.ipt.univ-paris8.fr/journal/numéro%203/Patois1.htm).
8. ELIMAN Abdou « Citoyenneté et langues maternelles » (interview), La voix de l'Oranie [forum Jonction] Samedi 15/02/2003.
9. ESMILI Hassan, « Pour une politique linguistique », Prologues N° 17 , Casablanca, été 1999, pp 46 – 53.
10. GRAND GUILLAUME Gilbert, Arabisation et politique linguistique au Maghreb, Coll. Islam et d'aujourd'hui, Editions Maisonneuse et Larose, Paris 1983.
 - « Arabisation et démagogie en Algérie », Le monde diplomatique, Fev 1997.
 - « Arabofrancophonie et politiques linguistiques » Glottopol revue de sociolinguistique en ligne N°1, Janvier 2003 [Quelle politique linguistique pour quel Etat – nation ?]
11. Haut Commissariat à l'Amazighité, séminaire national : « Le passage à l'écrit des langues et cultures orales, le cas du Tamazigh » [4^{ème} axe de réflexion : Les problèmes de niveaux de langue], Alger 2004.
12. KADRI Aïssa, « Le système de l'enseignement supérieur algériens dans la décennie 80. Les réformes dans la Réforme : des contournements avortés », NAQD N° 5, Kouba, Avril Août 1993.
13. KHENNOUR Salah, « langues et développement humains durable en Algérie ». Thèse de doctorat soutenue à Aix Marseille I, en 2007.
14. MILIANI Mohamed, « la dualité français – arabe dans le système éducatif algérien » Education et sociétés plurilingues, 15 Décembre 2003, pp 17 – 31.
15. SEBAA Rabah, « L'Algérie et la langue française » Un imaginaire linguistique en actes » Prologues N°17, Casablanca, été 1999, pp 06 – 13.